

Le parti et la vie privée de ses membres en RDA

Michel Christian

L'opposition entre « parti » et « société » est une distinction que l'on rencontre fréquemment dans l'étude des régimes socialistes. Elle se prolonge d'ailleurs dans l'opposition des catégories de public et de privé : tout ce qui est public dans le monde socialiste se confond avec le domaine du « parti-Etat » ; inversement, tout ce qui est privé ne saurait exister qu'au sein de la « société ». Pourtant, force est de reconnaître que les partis communistes au pouvoir n'étaient pas des isolats mais des organisations sociales intégrées au sein des sociétés socialistes : avec plus de deux millions de membres, le « Parti socialiste allemand d'unité » (Sozialistische Einheitspartei Deutschlands ou SED) englobait un actif sur cinq dans la société est-allemande. Il est donc pertinent de se demander quel était au sein même du parti au pouvoir, le statut de la vie privée de ses membres. Par vie privée, on entend ici de manière classique toutes les relations sociales qui existent à l'écart de la sphère publique et qui ont par ailleurs un fondement affectif, telles que la famille, les relations d'amitié ou amoureuses. La vie privée, dont l'apparition comme catégorie du vécu s'est faite en même temps que celle de l'espace public, fait par ailleurs partie des droits garantis par l'Etat libéral.

En apparence, la vie privée des membres du SED se réduit à bien peu : ils appartiennent en effet à un parti qui en arrivant au pouvoir a pris un caractère public équivalent à celui de l'Etat par opposition à l'entité encore privée qu'il était auparavant ; au sein de ce parti, le principe de publicité des discussions et des décisions à tous les échelons (*Parteiöffentlichkeit*) est dans les faits instrumentalisé à des fins de contrôle politique ; surtout, la vie individuelle, familiale et professionnelle y est explicitement considérée comme un objet politique sur lequel le parti a prise par le biais de dispositions ancrées dans ses statuts. Par comparaison avec le reste de la population, les membres du SED seraient donc des individus contrôlés « au carré », eux-mêmes instruments d'une domination qu'ils sont censés incarner. C'est précisément parce que ce groupe est si étroitement contrôlé qu'il semblait tout indiqué d'en faire le point de départ d'une réflexion sur les conditions et des modalités de la vie privée dans les sociétés socialistes.

Réfléchir à la vie privée des membres du SED exige tout d'abord de situer la vie privée des membres au sein d'une relation de domination asymétrique, mais non mécanique : il faut s'y poser la question à la fois du contrôle et de l'autonomie de la vie privée, mais aussi la question de sa mobilisation par le parti comme par les membres eux-mêmes. Cette approche exige d'abandonner les schémas d'interprétation totalitaires fréquemment rencontrés quand on étudie les sociétés socialistes, schémas dans lesquels les acteurs sociaux sont réduits à des instruments au seul service d'un pouvoir central appliqué à la réalisation d'un projet idéologique prédéterminé¹. Cela

¹ Les historiens du communisme qui utilisent le concept de totalitarisme ne s'inspirent pas principalement de la réflexion d'Hannah Arendt, pour qui ce phénomène correspond à un état de violence au sein de sociétés atomisées ; ils se réfèrent plutôt à la définition descriptive de Carl Joachim Friedrich et mettent l'accent sur le projet politique volontariste et les institutions politiques qui « pèsent » sur la

implique de changer la focale et de s'intéresser non seulement aux institutions et aux textes normatifs tels que les statuts, mais aussi et surtout à l'exercice quotidien du pouvoir.

Travailler sur le SED en tant qu'organisation sociale rend nécessaire au moins deux précautions. Il y a tout d'abord le problème du degré de généralisation possible à en tirer pour les autres partis et organisations communistes : il faut préciser ici que le SED est un parti au pouvoir et que la société qu'il domine est une société industrialisée et urbanisée ; c'est donc d'abord pour ce type de configuration que vaut cette réflexion (bien que cela n'interdise aucune comparaison avec d'autres situations). Il y a ensuite un problème d'anachronisme à parler d'un seul parti communiste entre 1945 et 1989, tant le SED et la société est-allemande se transforment profondément entre ces deux dates. Le parti se transforme aussi bien du point de vue de sa composition que de sa position au sein de la société.

Le contrôle sur la vie privée : une spécificité des partis communistes ?

La vie privée des membres du SED ne fait l'objet que de quelques mentions dans les statuts du parti. La formulation en est fixée dès 1950 et ne changera plus par la suite. Dans la liste de ses « devoirs », on trouve l'obligation pour chaque membre « d'avoir un comportement modèle, dans son activité professionnelle et politique et dans sa vie privée ² ». Inversement, quand on lit la liste des infractions aux statuts, il apparaît qu'une sanction peut frapper « quiconque en privé ou en public ne se montre pas digne d'un membre du parti ³ ». L'intervention de la vie privée dans les statuts se fait donc sur un mode normatif d'une part et sur un mode répressif d'autre part. Dans les deux cas, la limite entre la vie publique au sein du parti et la vie privée semble remise en question, puisque l'individu appartient tout entier au parti. Dans l'interprétation totalitaire du phénomène communiste, cet effacement de la frontière entre public et privé joue un rôle central.

Il faut pourtant rappeler que le principe d'un contrôle sur la vie privée n'est pas propre aux partis communistes au pouvoir, mais à toutes les organisations partisans. Tous les partis ont, à des degrés divers et sous des formes différentes, un droit de regard sur la vie de leurs membres en dehors du parti. Cela tient à la nature même de la forme partisane : les membres des partis ont plus en commun que la simple coexistence régulée par des lois qui est le propre de la vie en société⁴ ; et c'est parce que les membres d'un parti ont plus en commun que de simples citoyens, électeurs ou ressortissants nationaux, qu'ils jugent légitime l'idée que la vie en dehors du parti doive se faire en accord avec les idées de ce parti ou au moins qu'elle ne doive pas nuire à ce parti.

Ce principe général a bien évidemment connu des formes extrêmement différentes selon les contextes et l'histoire de chaque parti. Deux éléments font la spécificité des partis communistes. Il y a tout d'abord la radicalité maintenue du projet politique, qui

société. Voir Carl Joachim Friedrich, Zbigniew Brzezinski, *Totalitarian Dictatorship and Autocracy*, Cambridge (Massachusetts), Cambridge University Press, 1956.

² *Statuten der SED* [Statuts du SED], §2.f, 1950.

³ *Statuten der SED* [Statuts du SED], §7, 1950.

⁴ Paulo Pombeni, *Introduction à l'histoire des partis politiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1985 (pour la traduction française), p. 22-23.

a pour effet de maintenir une forte emprise sur chaque membre, y compris sur sa vie privée : on se trouve là dans le droit fil de l'héritage de la social-démocratie de la fin du XIX^e siècle qui se donnait déjà pour but la production d'un homme nouveau à créer ici et maintenant au sein d'une contre-société préfigurant la société de demain. Ces objectifs se retrouvent avec des conséquences similaires sur le statut de la vie privée dans certains partis communistes même lorsqu'ils ne sont pas au pouvoir, comme les partis communistes français ou italiens⁵. Il y a ensuite le fait que certains partis communistes, comme le SED, perdent progressivement une fois arrivés au pouvoir le principe de libre association et se transforment en instance d'intégration et plus tard de recrutement des élites sociales.

Le flou de la frontière entre vie privée et vie publique, et notamment l'« intrusion » dans la vie privée, n'est pas une caractéristique proprement communiste. Pour comprendre les rapports entre public et privé au sein du SED, il faut donc y ajouter une autre dimension, celle de parti-Etat. En devenant un parti-Etat, c'est-à-dire une institution de recrutement et d'intégration des élites, le SED a en effet vu s'étendre le contrôle de la vie privée à de nouveaux groupes sociaux. Mon hypothèse est que cela a suscité des phénomènes contradictoires qui restent invisibles si l'on essaie de comprendre la vie privée uniquement comme champ d'application d'un projet d'homme nouveau.

Contrôle politique ou gestion des ressources humaines ?

La vie privée des membres apparaît à diverses occasions dans les archives du SED. On peut grossièrement regrouper ces occurrences en deux catégories. Il y a tout d'abord le contrôle compris comme action répressive : il y a dans ce cas intervention du parti dans la vie privée de tel ou tel membre dont le comportement est jugé non conforme et « nuisible au parti ». Les organes disciplinaires impliqués dans ce processus sont de deux sortes : il peut s'agir de la direction de l'organisation de base à laquelle appartient le membre concerné. Il peut s'agir aussi d'une des « commissions de contrôle » créées à chaque échelon du parti pour traiter ce genre de problème et qui sont la version communiste d'un type d'organe qu'on retrouve par ailleurs dans tout parti politique. Mais la vie privée des membres apparaît aussi dans des contextes non disciplinaires, où elle joue un rôle important dans la relation des membres avec « le parti ». Dans ce cas, les organes du parti ont une fonction de canalisation, d'utilisation, voire de gestion de la vie privée des membres du parti. On retrouve dans cette fonction les directions des organisations de base, mais également les directions de l'appareil local ou régional qui recevaient les requêtes (*Eingaben*) privées des membres du parti ou qui organisaient des entretiens personnels avec tous les membres du parti au moment du renouvellement décennal des cartes du parti.

Cette distinction entre contrôle-répression et contrôle-gestion peut être considérée comme pertinente pour l'ensemble de la période où le SED a été au pouvoir, mais elle doit être cependant nuancée. Le SED n'arrive pas au pouvoir en 1946 avec une doctrine et un ensemble de pratiques entièrement définis. Il évolue dans une société ravagée et bouleversée par la guerre et connaît lui-même des transformations rapides et profondes. Avec le renforcement de sa position et sa transformation en parti d'Etat, son recrutement change peu à peu de nature. Il est donc important de proposer une

⁵ Gérard Vincent, « Etre communiste ? Une manière d'être », dans Philippe Ariès, Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée. De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 1987, p. 427-459, p. 442-443.

périodisation, même grossière, qui permette de faire comprendre comment la place de la vie privée des membres a évolué au sein du parti.

Pour les premières années et jusque dans les années 1950, les sources que j'ai étudiées jusqu'ici n'accordent pas une place très importante à la vie privée des membres. Elle n'intervient que marginalement dans les relations des membres avec leur parti, le plus souvent selon une modalité répressive. Cela ne signifie sûrement pas que l'appartenance au parti n'avait pas de conséquences sur la vie privée de chaque membre. En fait, cette absence est surtout le signe que la vie privée n'est pas perçue comme un objet de discours pertinent, aussi bien par les responsables du parti que par les membres de la base.

Pour parler des individus, ce sont d'abord des catégories politiques et sociales qui sont utilisées. Les manières de se présenter – ou de présenter autrui – puisent, dans la tradition du mouvement ouvrier, les catégories de « social-démocrate » (avec l'invention du terme de « social-démocratie » comme chef d'accusation), de « trotskiste », mais aussi celles de « sabotage » ou d'« activité d'espionnage ». Dans une demande qu'elle adresse à la direction du parti du district de Berlin en 1962 pour demander sa réintégration dans le parti, on peut lire ainsi l'histoire éloquent de l'ex-camarade K.⁶ : en août 1953, alors qu'elle est employée de bureau à la Police populaire (*Volkspolizei*), elle rencontre F., peintre de son état et décrit comme « opposé à la politique du parti et du gouvernement », dont le frère est policier, mais à Berlin-Ouest. Or F. se trouve un jour convoqué par la Police populaire : il fuit à Berlin-Ouest, où K. vient lui rendre visite plusieurs fois. Au retour de l'une de ces visites elle est arrêtée, accusée d'« activité d'espionnage » et incarcérée pour une courte période. Elle perd son travail et se trouve exclue du SED. On voit bien ici comment le fait d'entretenir une relation avec un individu peu recommandable passe complètement au second plan face à l'accusation d'espionnage. La dimension privée de la relation se voit surdéterminée par sa dimension politique.

Dans la présentation de soi des membres telle que les archives en rendent compte, la vie privée reste marginale en tant que telle ; c'est l'identité sociale des individus qui constitue un enjeu : celui qui peut se prétendre « prolétaire » dispose d'un capital politique important, que la dévalorisation des autres formes de capitaux (financier, culturel) vient renforcer. Le cas du camarade B., qui frôle l'exclusion en 1952, est exemplaire⁷ : considéré « indubitablement [comme] un élément prolétarien », il a eu toutefois l'initiative malheureuse de se faire le porte-parole des employés hostiles à un allongement de la durée du temps de travail décidé par la direction de l'usine, en allant jusqu'à appeler à une assemblée syndicale extraordinaire. En conséquence de quoi, la direction de l'organisation de base du parti dans l'entreprise décide son exclusion. Or la direction du parti du district de Berlin, chargée de valider l'exclusion, refuse cette décision et la transforme en blâme. C'est plutôt les responsables du parti qui sont critiqués : « leur aide et leur suivi » sont qualifiés de « trop faible » ; quant au camarade B., « il sera tout à fait en mesure de devenir un bon responsable au sein de notre parti une fois qu'il sera passé par une école du parti » ! Cette clémence s'explique par la position de légitimité dont dispose le camarade B. en tant qu'ouvrier, et dont il n'hésite pas à faire usage.

⁶ Landesarchiv Berlin (désormais LAB) C Rep 902-01-89, Commission de contrôle du district de Berlin, décision datée du 12.2.63.

⁷ LAB C Rep 902-01-1, Commission de contrôle du district de Berlin, décision datée du 18.5.53.

Inversement, l'origine « bourgeoise » ou « petite-bourgeoise » constitue un handicap : le camarade G., employé de bureau de son état, qui a publiquement fait part de sa méfiance face à la reconstitution de toute armée, que ce soit en RFA ou RDA, est caractérisé comme passif, passivité qu'il assume, car selon lui « dans toute association, il y a des membres actifs et des membres passifs ». Pour corriger son attitude, la direction de l'organisation du parti de son quartier lui inflige un blâme. Mais lors de sa validation, ce blâme est transformé en exclusion par la direction du parti de Berlin⁸. Le facteur aggravant de l'origine sociale semble avoir joué un rôle décisif.

Dans la mesure où ces catégories sont communes aussi bien à ceux qui travaillent à une présentation de soi adéquate qu'à ceux qui la jugent et agissent en conséquence, elles sont un moyen de recoder la réalité sociale, de permettre la répression, l'action commune ou le compromis. On peut parler à ce titre de référentiel. Et comme ce référentiel a pour but premier l'appréhension de l'identité sociale des individus, pour livrer une interprétation du sens de leurs actes, on peut parler d'un référentiel identitaire, qualifié ici plus précisément de stalinien, dans la mesure où il est apparu d'abord dans l'URSS des années 1930⁹. Qu'il s'agisse de la tradition politique ou de l'appartenance (plus ou moins construite) à un groupe social déterminé, c'est une identité *publique* qui reste l'enjeu premier : l'intimité, les relations amicales, conjugales, la sociabilité extra-partisane jouent un rôle marginal.

Mais avec le renforcement de la position du SED en Allemagne de l'Est et sa transformation en parti d'Etat au tournant des années 1960, le référentiel identitaire stalinien se dégrade peu à peu. Le SED s'intègre peu à peu dans le fonctionnement de la société qu'il a contribué à produire. Cela trouve sa traduction dans le domaine idéologique : la classe ouvrière une fois au pouvoir, les moyens de production une fois étatisés, la lutte des classes est désormais sans objet en RDA. Certaines catégories en usage dans le référentiel identitaire stalinien survivent mais en changeant de signification : on parle de « libéralisme bourgeois », d'« attitude petite-bourgeoise », sans qu'il ne soit fait référence à une classe sociale bien définie. L'individualisme, le désir d'acquisition de biens matériels ou l'égoïsme sont désormais caractérisés de « bourgeois » ou plus souvent de « petit-bourgeois ». Face à la camarade G. qui voudrait être radiée (*ausgestrichen*) du SED car « elle ne veut pas se rendre malheureuse en combattant les manques et les faiblesses par des actions concrètes », les responsables de son organisation de base constatent par exemple que « par manque de conscience de classe, G., qui est pourtant issue de la classe ouvrière, est tombée dans des travers petits-bourgeois ¹⁰ ».

Parallèlement apparaissent de nouvelles catégories de jugement et d'action, par rapport auxquelles les membres, anciennement ou récemment entrés au parti, élaborent de nouvelles stratégies. Dans ce référentiel, la référence aux diverses traditions politiques du mouvement ouvrier ne connaît plus qu'un usage très limité. Le capital politique subit une dévalorisation relative face à la revalorisation du capital culturel. Le nouveau référentiel identitaire n'a plus l'identité sociale pour seul horizon. Plus généralement, ce nouveau référentiel, qu'on pourrait nommer post-stalinien ou, mieux, *socialiste*, fait intervenir les qualités de chacun en tant qu'individu spécifique :

⁸ LAB C Rep 902-01-1, Commission de contrôle du district de Berlin, décision datée du 18.7.53

⁹ La notion de référentiel identitaire stalinien est présentée et développée dans Claude Pannetier et Bernard Pudal, *Autobiographies, autocritiques, aveux dans le monde communiste*, Paris, Belin, 2002, p. 10-14.

¹⁰ LAB C Rep 902-01-162, Commission de contrôle du district de Berlin décision datée du 11.7.75.

la discipline, les qualités professionnelles, la pondération, la maîtrise de soi, la fiabilité.

Au camarade H., médecin chef dans une polyclinique, on reproche par exemple son autoritarisme (et non directement son appartenance à un milieu social). Confronté aux responsables de la commission de contrôle du SED locale, H. utilise une stratégie habile : il souligne qu'« il n'a fait aucun séjour dans une école du parti, n'a suivi aucun cursus d'enseignement du parti et n'a donc pas appris à diriger ». Conséquence nécessaire de ce manque de formation, d'après H. : « je suis enclin à la tolérance bourgeoise-libérale ». Avec cette caractérisation on est à la frontière entre les significations morale et sociale du terme, puisque H. est médecin, une classe socioprofessionnelle qui a toujours été sensible pour le SED. Mais surtout, H. précise qu'« à cela s'ajoutent certaines caractéristiques de caractère qui ont plus d'une fois eu des effets négatifs pour lui-même et pour les autres. Il réagit de manière spontanée et impulsive, parfois jusqu'à l'agressivité ». C'est donc la question du caractère qui semble être déterminante dans la présentation qu'il fait de lui à la commission de contrôle. La fonction argumentative de la référence au caractère a un double usage pour celui qui l'emploie : il peut s'en présenter comme la victime, tout en promettant de se corriger.

Dans un espace politique où la domination politique du SED est assurée, les enjeux de pouvoir se sont déplacés des institutions vers les individus. On est passé d'un mode d'action concentré sur la conquête d'objectifs institutionnels à un mode d'action diffus tourné vers les individus. Dans ce contexte de changement de référentiel identitaire, au tournant des années 1960, la vie privée des membres apparaît plus souvent dans les sources du SED. Cela ne signifie pas qu'elle ne jouait aucun rôle auparavant, mais qu'elle devient à ce moment un objet pertinent de référence dans les relations entre les membres et leur parti. Cette redéfinition de la place de la vie privée des membres est un élément essentiel de l'évolution des pratiques de pouvoir au sein du SED. D'une certaine manière, le SED au pouvoir se dépolitise : le contrôle politique sur la vie privée se transforme en gestion des ressources humaines. C'est un champ qui s'ouvre à de nouvelles pratiques de pouvoir.

Ce changement résulte de dispositions prises par la direction du parti et appliquées par son appareil mais aussi d'une évolution générale de la société qui se répercute au sein du parti : à titre d'hypothèse, on peut dire qu'au début de la période, les membres du SED, davantage marqués par l'expérience de la guerre, sont dans une logique d'engagement public dans laquelle la sphère de l'intime pèse peu ; au contraire, à partir des années 1960, la vie privée prend de plus en plus de place. Il s'agirait d'un classique renversement de l'engagement public au profit du retrait privé, tel que décrit par Albert O. Hirschman, avec cette particularité qu'il traverse le parti au pouvoir lui-même¹¹. Les techniques de pouvoir en usage au sein du SED vont accompagner ce renversement.

¹¹ Albert O. Hirschman, *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1983.

La place du privé dans les pratiques de pouvoir

La vie privée des membres du parti dans le discours officiel

C'est d'abord dans le discours officiel que la vie privée occupe une place nouvelle. Lors du renouvellement des cartes de 1970, qui s'accompagne d'un entretien individuel et systématique avec chaque membre, il ressort que « beaucoup de camarades ont au cours des entretiens également posé des questions d'ordre personnel et ont demandé conseil auprès des membres de la commission désignés pour l'entretien ¹² ». Le rédacteur du rapport en conclut avec satisfaction que « cela reflète l'autorité de la direction du parti et la confiance des camarades pour leurs responsables ¹³ ». Ce type de discours de légitimation se retrouve à l'identique dans les rapports concernant les requêtes adressées au parti. A partir du début des années 1960, le SED met en place son propre système de traitement des requêtes, interne et parallèle à celui des pouvoirs publics. N'écrivent au SED le plus souvent que ses propres membres, généralement après l'échec d'une première requête auprès des pouvoirs publics. Ces lettres sont souvent l'occasion pour les membres de parler de leur situation privée. Considérées dans les rapports d'un strict point de vue quantitatif, elles permettent paradoxalement de conclure que plus leur nombre augmente, plus la confiance dans le régime et son parti est grande.

Mais le discours officiel ne montre pas toujours la même satisfaction : ainsi, lors de la même opération de renouvellement des cartes, le rédacteur du rapport admet « que les entretiens font aussi apparaître que nos camarades sont rendus soucieux par des problèmes d'ordre privé ou familial. La méconnaissance de ces problèmes conduit souvent à des jugements erronés sur tel ou tel camarade et en partie aussi à des comportements manquant d'humanité ¹⁴. » Il y a là une injonction explicite, et qui devient rituelle : le parti doit parfaitement connaître ses membres pour prendre à chaque fois les bonnes décisions, par opposition aux comportements « manquants d'humanité » (*herzlos*) qui sont le propre des règles bureaucratiques appliquées sans considération de la personne. Dans le projet d'une justice radicalement « matérielle », au sens que lui donne Max Weber¹⁵, la vie privée des membres et la connaissance qu'en a le parti jouent un rôle central.

L'intervention du parti dans la vie privée de ses membres

Dans la pratique, les interventions directes du parti dans la vie privée des membres sont nombreuses. Elles sont en général le fait des responsables locaux, au niveau de

¹² LAB C Rep 902-2576 : *Einschätzung und Informationsberichte über den Umtausch der Parteidokumente 1970* [Evaluation et rapport d'information sur le renouvellement des cartes du parti en 1970], ici : *Ergebnisse der 1. Außerordentlichen Mitgliederversammlung und der Aussprachen mit den Mitgliedern und Kandidaten* [Résultats de la première assemblée générale extraordinaire et des discussions avec les membres et les candidats] (14.10.70).

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Dans sa sociologie du droit, Max Weber fait la distinction entre la justice formelle, fondée sur l'application de la règle sans considération de la particularité des cas, et la justice matérielle, procédant de valeurs, et qui trouve à chaque fois une expression particulière.

l'organisation de base ou de l'arrondissement (*Kreis*), ainsi qu'au niveau du district (*Bezirk*) en fonction du statut des personnes concernées. Quand l'affaire est bénigne, on charge un responsable local d'aller parler avec le membre concerné. Quand l'affaire est plus grave, on convoque le membre devant la direction de l'organisation de base ou de l'organisation locale du parti.

Dans une mission de contrôle de la vie privée, la position d'extériorité n'est souvent guère tenable. Ainsi dans les affaires conjugales, il n'est pas rare de voir les responsables se muer en conseillers matrimoniaux : en cas de relation extraconjugale, quelle injonction donner ? Clarifier la situation par un divorce ou revenir dans le droit chemin avec son conjoint (ou plus fréquemment sa conjointe) légitime ? Pour répondre à cette question, une connaissance approfondie de la situation est nécessaire et l'admonestation correspond de fait à une intervention dans la vie du couple.

Les interventions ne se limitent pas au domaine conjugal. Un rapport de la Commission central de contrôle, l'organe disciplinaire suprême au sein du SED, daté de 1971 s'intéresse à une série de petits larcins perpétrés par un jeune employé de la Sécurité d'Etat (*Staatsicherheit*), dont le père, lui-même officier, l'a soumis à une éducation très stricte¹⁶. En l'interrogeant, on découvre qu'il avait une petite amie, qui lui coûtait cher, car « il fallait l'habiller », ce qui l'a poussé à voler. Le rapport se conclut sur le ton du conseil : « on a l'impression que certains enfants, une fois libérés de la maison parentale, ont besoin d'une sorte de rattrapage de ce qu'ils n'ont apparemment pas eu à la maison ». Le rédacteur du rapport se pose en conseiller psychologique, avec un succès relatif, car le père est absolument rétif à toute remise en question.

La détente et l'ouverture relative des frontières à partir de 1971 créent une nouvelle source de conflits entre vie privée et appartenance au parti. Ce sont le plus souvent les relations familiales, interrompues pendant au moins dix ans, et renouées alors par certains membres du SED avec leur famille à l'Ouest, qui sont la source de tension : entrée au parti à 18 ans en 1960, la camarade S. revoit ainsi son père, qui avait quitté le foyer en 1946 lorsqu'elle avait quatre ans. Elle est pour cela exclue du SED. D'autres demandent l'autorisation de se rendre à un mariage ou à un enterrement à l'Ouest¹⁷. La règle implicite était que les membres du SED n'avaient pas le droit de reprendre contact avec les membres de leur famille et toute initiative de ce genre était très mal jugée.

Des réappropriations pas toujours souhaitées

Le parti n'intervient pas toujours dans la vie de ses membres sur l'initiative de ses représentants. Dans certaines situations, ce sont les membres du parti eux-mêmes qui sont à l'initiative de cette intervention. Cela peut se faire sur un mode instrumental : un premier secrétaire d'organisation de base trompé par sa femme envoie ainsi une

¹⁶ *Stiftungarchiv für die Parteien und Massenorganisationen in Bundesarchiv* (désormais SAPMO BArch) DY 30 IV A 2/4/79, *Analyse der Parteiverfahren im Jahre 1971* [Analyse des procédures de parti pour l'année 1971] 13.12.71.

¹⁷ SAPMO BArch DY 30 IV vorl. SED 21252, *Informationen an der Generalsekretär 1974-75* [Rapport d'information au secrétaire général 1974-75], ici : 22.9.75, *Information der BPKK Schwerin: Verletzung der Geheimhaltungsordnung und Verlassen des Klassenstandpunktes hinsichtlich der Abgrenzung von der imperialistische BRD* [Rapport d'information à la Commission de contrôle du district de Schwerin : violation des règles de confidentialité et abandon du point de vue de classe par rapport au positionnement vis-à-vis de la RFA].

requête aux organes de contrôle, intitulée de manière à la fois menaçante et ridicule : « Prise de mesures immédiates par les organes compétents du parti et des pouvoirs publics contre le « camarade » A., à cause de son comportement immoral et illicite, requête formulée au titre du paragraphe 3 alinéa e) des statuts de notre parti ¹⁸. » Plus intéressant encore, cette remarque de la commission de contrôle du district du Nouveau Brandebourg à propos des conflits conjugaux, « un domaine complexe et qui demande beaucoup d'efforts ¹⁹ » : certaines épouses de membres du parti sont de l'avis, que « puisque leur mari est membre du parti, le parti doit donc aider à faire tenir leur mariage. Souvent, elles n'arrivent pas à comprendre que nous pouvons seulement agir pour clarifier la situation auprès de l'un et de l'autre, mais que nous ne pouvons pas recoller tous les morceaux dans un couple ²⁰ ». A la différence d'une instrumentalisation pure et simple, on constate ici que les épouses voient spontanément les responsables du parti comme des personnes légitimes pour intervenir dans leurs problèmes conjugaux, par une sorte d'intériorisation des normes du parti. A moins qu'il ne s'agisse d'une initiative plus subtile, qui consisterait à critiquer la place même du parti dans la vie de leur mari.

Quand c'est au parti de réaffirmer la sphère privée

L'image totalitaire d'une société qui ne connaîtrait plus la frontière entre le privé et le public trouve ici ses limites : par sa volonté même de mieux « connaître » ses membres et d'intervenir dans leur vie privée, le parti ouvre un champ d'action infini, qui surcharge les organes de contrôle d'un poids qu'ils ne veulent ou ne peuvent pas assumer. Ainsi, le rapport du district de Berlin rédigé à l'occasion du renouvellement des cartes du parti en 1960 reconnaît que « le contenu des entretiens doit être mieux influencé. Dominent ainsi les problèmes familiaux et locaux au détriment des véritables problèmes du renforcement de notre parti. » Constatation éclairante qui montre que la vie privée n'a pas vocation à devenir en soi un objet politique et que l'action politique légitime continue à être pensée comme publique²¹.

De même, débordés, les organes de contrôle, totalitaires, se voient obligés de réinventer la notion de sphère privée : par exemple, à la suite de l'intégration dans les statuts de 1963 des « Dix commandements de la morale socialiste », les organes de contrôle centraux doivent freiner les tendances « petites-bourgeoises » (*philisterhaft*) des organes de contrôle locaux au motif qu'ils « s'immiscent trop dans les affaires personnelles des camarades ²² ». On retrouve au début des années 1980 un phénomène identique lorsque le Politburo sous la direction d'Honecker décide en 1982 que tout nouveau candidat du parti devra avoir rompu avec l'Eglise avant d'être

¹⁸ SAPMO BArch DY 30 vorl. SED 41698, *Eingaben an Erich Mückenberger, 1987* [Requêtes adressées à Erich Mückenberger 1987], requête du 8.2.87.

¹⁹ SAPMO BArch DY 30/ IV A 2/4/41 *Erfassung und Auswertung von Eingaben an die ZPKK und an BPKK-Halbjahres und Jahresanalysen 1964* [Relevé et traitement des requêtes adressées à la Commission centrale de contrôle et aux Commissions centrales de district, analyses biannuelles et annuelles], p. 18.

²⁰ *Ibid.*

²¹ LAB C-Rep 904-087-16, *Umtausch der Dokumente in GO Gasversorgung Berlin* [Renouvellement des cartes du parti dans l'organisation de base « Distribution de gaz » de Berlin], 17.9.70.

²² SAPMO BArch DY 30 IV A 2/4/31, *Überprüfungen der Arbeit der KPKK durch die ZPKK in Bezirken Dresden, Halle, Magdeburg, Potsdam, 1964-65 und 1967* [Examen du travail des commissions de contrôle d'arrondissement par la Commission centrale de contrôle dans les districts de Dresde, Halle, Magdebourg et Potsdam, 1964-65 et 1967], p. 99.

admis au SED. Il faut souligner que jusqu'ici, tout le monde s'était accommodé de cette double allégeance, du moment qu'elle ne s'accompagnait pas de prise de position publique. Or, le premier secrétaire du district de Gera décide d'appliquer rétroactivement cette décision à tous les membres du SED dans son district. Et c'est Honecker lui-même qui le rappelle à l'ordre²³.

Enfin, l'idée que le parti décide conformément à une justice « matérielle » entraîne une dévalorisation de la justice « formelle », celle qui procède de l'application des lois. Les responsables du parti en subissent les conséquences au quotidien : un membre s'adresse par exemple à la commission centrale de contrôle pour lui demander qui de lui ou de sa femme doit recevoir la voiture qu'ils possédaient en commun dans le cadre de leur mariage ! La commission se voit obligée de rappeler la nécessité du droit civil, même dans une société socialiste : « dans les affaires familiales, le parti ne peut rien entreprendre et ne peut pas non plus décider de qui recevra la Skoda MB 1000, c'est une affaire pour nos tribunaux ²⁴. »

L'utilisation de la *Parteiöffentlichkeit* dans le contrôle de la vie privée

L'espace public du parti (*Parteiöffentlichkeit*) joue aussi un rôle dans le contrôle sur la vie privée des membres. A l'origine espace de discussion et de conflit, la parole et le comportement y deviennent peu à peu strictement contrôlés²⁵. A la fin des années 1950, on n'a plus affaire à un espace public au sens d'un espace de discussion libre. Certes, c'est un espace qui reste ouvert, dans le sens où les choses s'y déroulent au vu et au su de tous ; mais l'initiative de l'action au sein de cet espace se concentre entre les mains des responsables du SED. Il devient un espace contrôlé à des fins de légitimation. Dans l'exercice quotidien du pouvoir, l'espace public se rencontre sous la forme des assemblées générales. Celles-ci, qui ont perdu toute fonction directement délibérative, ont surtout une fonction de légitimation, mais aussi de contrôle sur la vie privée.

Ce contrôle s'exerce sur toute une gamme de comportements privés : en janvier 1963, la camarade L. qui a perdu sa carte du parti reçoit un avertissement en assemblée générale, non sans que les responsables de son organisation de base ne soulignent son laisser-aller général. Ce rappel à l'ordre peut sembler anodin, mais il ne faut pas sous-estimer les effets sur une personne de son passage en public. On ne possède en général pas de documents permettant de rendre compte du déroulement des assemblées de membres. Les sources orales viennent combler ce manque en montrant que le passage devant l'assemblée générale, même pour des faits apparemment anodins, pouvaient avoir des conséquences psychologiques profondes. Dorothee Wierling rapporte les propos d'un membre du SED sur une affaire identique à la fin des années 1980 :

²³ Heinrich Best et Heinz Mestrup (dir.), *Die Ersten und Zweiten Sekretäre der SED. Machtstrukturen und Herrschaftspraxis in den thüringischen Bezirken der DDR*, Weimar, Iéna, Hain Verlag, 2003, p. 311-316.

²⁴ SAPMO BArch DY 30, *Büro Erich Mückenberger*, 33-34, *Eingaben an Erich Mückenberger 1972* [Requêtes adressées à Erich Mückenberger 1972], requête du 26.7.72.

²⁵ Sur la notion de *Parteiöffentlichkeit* et son apparition dans le contexte soviétique, voir Erren Lorenz, « Zum Ursprung einiger Besonderheiten der sowjetischen Parteiöffentlichkeit. Der stalinistische Untertan und die „Selbstkritik“ in den 30^{er} Jahren », dans Gabor T. Rittersporn, Rolf Malte, Jan C. Behrends, *Sphären von Öffentlichkeit in Gesellschaften von sowjetischen Typs*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, 2003, p. 131-163.

Michel Christian, « Le parti et la vie privée de ses membres en RDA », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°7, janvier-avril 2009.

« [Après avoir perdu ma carte du parti], j'ai dû passer devant mon organisation de base, 130 étudiants et quelques professeurs, et là, involontairement, j'ai vraiment donné un bel exemple d'éducation stalinienne : je me suis si bien humiliée, j'ai prononcé toutes les formules expiatoires : « "je ne le ferai plus, je sais bien que c'est impardonnable", et tout ça pour un bout de papier²⁶ ! »

On dispose de plus de sources écrites venant des directions d'organisations de base ou des organes de contrôle du parti, puisque ce sont eux qui préparaient en amont le déroulement des assemblées. Le contrôle sur la vie privée s'exerce donc d'abord par le biais d'un nombre réduit d'acteurs. A ce stade, rien n'est public, même s'il s'agit moins de secret que de confidentialité. Ces sources très riches montrent les longues discussions menées entre le ou la concerné-e et les responsables du parti pour « préparer » son passage devant l'assemblée générale, notamment en se mettant d'accord à l'avance sur une « prise de position » individuelle (*Stellungnahme*). La vie privée y est souvent mobilisée dans un procès instruit à charge : à un jeune ingénieur qui souhaite quitter le parti, on fait remarquer, après lui avoir reproché ses réticences à porter les armes dans les groupes paramilitaires du SED, qu'« il possède une voiture et une télévision, et que sa femme ne travaille même pas²⁷ ».

Mais cet espace public n'est pas toujours simplement subi par les individus. Un membre du parti, par ailleurs employé au ministère de l'Éducation, et qui a caché au parti l'existence de relations entretenues par sa femme et sa belle-famille avec des parents en RFA, se retrouve ainsi démis de son poste : il reçoit une sanction de parti, avant d'être renvoyé « dans la production ». Ce sont bien des éléments de sa vie privée qui font l'objet d'un contrôle et d'une sanction dans le cadre de l'espace public de parti. On constate toutefois que le membre concerné adopte une conduite irréprochable et montre tous les signes d'un engagement sans faille dans sa nouvelle organisation de base. Son attitude jugée « exemplaire » permet même à son recours d'être examiné avec bienveillance²⁸. L'espace public du parti n'est donc pas seulement subi, c'est aussi un espace dont les membres peuvent faire un usage stratégique en adoptant tous les comportements extérieurs qui les réhabiliteront aux yeux des responsables du parti.

Conclusion : les effets à long terme du contrôle sur la vie privée : la création d'un homme socialiste ?

On constate donc au final que la notion de *contrôle* de la vie privée ne peut pas se réduire à sa forme répressive, mais peut aussi prendre la forme d'une canalisation et d'une gestion de la vie privée des membres. De même, l'exercice de ce contrôle n'était ni mécanique, ni unilatéral, mais reposait sur un ensemble d'interactions entre membres et responsables locaux du parti dont la résultante n'était pas toujours celle qui avait été souhaitée.

Le contrôle du parti sur la vie privée de ses membres a-t-il eu des effets à long terme ? Ces interventions répétées des organes du parti dans la vie privée des membres du SED sont-elles restées sans conséquences ? Certes, on a pu voir que les stratégies

²⁶ Dorothee Wierling, *Geboren im Jahr Eins. Der Jahrgang 1949 in der DDR. Versuch einer Kollektivbiographie*, Ch. Links, Berlin, p. 459.

²⁷ LAB C Rep 904-23-IVA-07, séance de la direction centrale de l'organisation de base du SED dans la TRO (usine de transformateur), le 19.03.63.

²⁸ LAB C Rep 902-01-215, Commission de contrôle de district, décision datée du 17.9.84.

individuelles des membres ont pu les favoriser dans leur propre intérêt, mais cela ne signifie pas que la légitimité de cette intervention ait été massivement intériorisée. En 1989, ces pratiques sont d'ailleurs unanimement critiquées et les commissions de contrôle sont les premières à disparaître. La société est-allemande a connu comme les autres sociétés occidentales, une tendance à l'autonomisation individuelle par rapport aux hiérarchies traditionnelles. Avec l'arrivée en masse dans le parti de la génération née après la guerre, le contrôle sur la vie privée a de plus en plus perdu sa légitimité. D'un autre côté, l'intervention répétée du parti dans la vie privée de chaque membre et plus encore l'anticipation et le comportement préventif de chaque membre a pu avoir des conséquences profondes : pour ne pas avoir d'ennui, on coupait ses relations avec sa famille de l'Ouest, on surveillait son comportement quotidien ainsi que celui de ses enfants, on ne se mariait pas à l'Eglise. Une telle norme de vie avait son poids également dans le choix des conjoints et des amis. On peut penser que les pratiques de contrôle de la vie privée ont pu contribuer, à côté d'autres facteurs (expérience biographique, engagement personnel), à la formation d'un milieu social relativement clos dès le début de l'histoire de la RDA, mais qui a pu aussi se reproduire jusqu'à la fin du régime. Ce milieu ne se limiterait pas aux seuls cercles dirigeants, mais engloberait le personnel des permanents du parti, comme celui, très nombreux et souvent oublié, des responsables bénévoles qui étaient soumis à la même discipline de vie.

L'auteur

Assistant à l'université de Genève, Michel Christian travaille à une thèse d'histoire contemporaine sur les partis communistes au pouvoir en tant qu'organisations sociales en RDA et en Tchécoslovaquie socialiste. Il a publié récemment « Ausschließen und disziplinieren. Kontrollpraxis in den Kommunistischen Parteien der DDR und der Tschechoslowakei », dans Emmanuel Droit et Sandrine Kott, *Die ostdeutsche Gesellschaft. Eine transnationale Perspektive*, Berlin, Ch. Links, 2006, p. 53-70.

Résumé

La vie privée des membres du parti communiste au pouvoir en RDA faisait l'objet d'un contrôle extensif prévu dans les statuts du parti. Dans les années 1940 et 1950, la vie privée en tant que telle ne joue pas un rôle de premier plan dans les relations des membres avec leur parti : elle s'efface au profit d'une présentation de soi en terme de classe sociale. Mais au tournant des années 1960, le parti au pouvoir se stabilise et ses effectifs évoluent. La fonction disciplinaire persiste, notamment dans l'utilisation de l'espace public du parti pour exposer les cas déviants. Mais on voit surtout de plus en plus le parti s'occuper personnellement de ses membres et ces derniers faire appel à lui pour leurs problèmes privés, tendance qui se développe au point que le parti lui-même cherche à la limiter tout en l'entretenant.

Abstract

"The private life of party members in the GDR"

The private life of party members in the GDR was controlled according to the statutes of the party. In the 40's and 50's private life did not play a significant role as such. One's social identity as a "worker" as well as one's political identity as a "social-democrat" were more significant. At the beginning of the 60's, the party in power stabilised itself and membership figures took a new meaning. The disciplinary function was still there, for instance when using party public space to expose deviant individuals. But there were also new trends : the party was more and more taking care



Michel Christian, « Le parti et la vie privée de ses membres en RDA », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°7, janvier-avril 2009.

of its members and its members more frequently asked for help to solve private problems. That went to the point that local functionaries had to limit such new developments although encouraging them at the same time.

Mots clés : Parti communiste ; vie privée ; RDA ; discipline ; pratiques de pouvoir.

Key words : communist party ; GDR ; private life ; discipline.

Pour citer cet article :

Michel Christian, « Le parti et la vie privée de ses membres en RDA », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°7, janvier-avril 2009.